

République Française  
 Département des Côtes d'Armor  
 Commune de LANLOUP

**Séance du 05/03/2020**

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 10 ; présents : 9.

L'an deux mil vingt, le 5 mars à 17h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 28/02/2020

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVALE, Philippe MENGUY, Gwénola BINELLI, François REBOURS, Marie José LIBOUBAN, Guénoyé LAVAL.

Absente : Sandrine LE GUEVEL.

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

M. Thierry CLOST, responsable de la trésorerie de Lanvollon, est présent. Il fait un point sur la situation de la trésorerie de Lanvollon et sur l'évolution envisagée de l'organisation des finances publiques.

**Objet : approbation du compte de gestion 2019**

M. Thierry CLOST, receveur municipal, a transmis son compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal est invité à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet : vote du compte administratif 2019**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent, le conseil municipal réuni sous la présidence de MME GONSE, 1ère adjointe, délibère sur le compte administratif, présenté par M. LE BARS, qui se résume ainsi :

	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultats reportés</b>		117 802,08		
<b>Opérations de l'exercice</b>	132 373,15	167 559,68	158 844,61	236 300,43
<b>Totaux</b>	132 373,15	285 361,76	158 844,61	236 300,43
<b>Résultat de clôture</b>		152 988,61		77 455,82

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaires aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Objet : affectation des résultats**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le conseil municipal à l'unanimité :

- considérant le budget de la commune, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de : 77 455,82 €
- décide :
- d'affecter la totalité soit 77 455,82 € à la section d'investissement du budget primitif 2019 au compte 1068.

### **Objet : décisions en matière de taux de contributions directes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les trois taux de contributions directes.

Les taux votés sont donc les suivants :

- taxe d'habitation : 14,95
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,99
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,18.

### **Objet : budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune à la somme de :

- 204 700,00 € en section de fonctionnement (dépenses et recettes)
- 340 500,00 € en section d'investissement (dépenses et recettes).

### **Questions et informations diverses**

- Rendez-vous ce vendredi à 14h00 avec un commercial pour une présentation de tables.
- Remerciements de Catherine ROPARTZ.
- Informations données par Inès sur Breizh 5/5.

La séance est levée à : 17h30.

Signatures des membres présents